

Rapport sur les plans et les priorités

Commissariat à l'intégrité du
secteur public du Canada

2016-2017

L'honorable Scott Brison
Président du Conseil du Trésor

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada, 2016

No de cat. PG1-2F-PDF

ISSN 2292-3659

Ce document est disponible sur le site Web du Commissariat à l'intégrité du secteur public
au www.psic-ispcc.gc.ca

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Table des matières

Message du commissaire	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	3
Dépenses prévues	8
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	10
Tendances relatives aux dépenses du ministère	11
Dépenses par crédit voté.....	11
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	13
Résultat stratégique : Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.....	13
Programme 1.1 : Programme de gestion des divulgations et des représailles ...	13
Services internes.....	15
Section III : Renseignements supplémentaires	17
État des résultats condensé prospectif	17
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	18
Dépenses fiscales et évaluations	18
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	19
Annexe : Définitions.....	21
Notes de fin de document	25

Message du commissaire

J'ai observé les grands progrès réalisés au cours des dernières années au sein de notre organisation relativement jeune. Il est admirable de constater la capacité d'une micro-organisation à élaborer et à appliquer un processus d'analyse et d'enquête minutieux, devenant ainsi une organisation considérée comme une ressource pour les agents supérieurs des ministères et les nouveaux régimes de dénonciation provinciaux et internationaux. Par ailleurs, la préparation de rapports internes et externes a évolué de manière à gérer plus efficacement les ressources et les activités. De plus, les équipes de direction dans l'ensemble des ministères et sociétés d'État connaissent désormais le Commissariat et la Loi grâce à nos activités de liaison continues. Je suis convaincu que la direction et le personnel ont à cœur d'accomplir d'autres progrès dans chaque aspect de notre mandat.



Les activités de liaison cibleront de plus en plus les fonctionnaires fédéraux n'occupant pas des postes de direction, à savoir des personnes auprès desquelles il est possible d'accroître le niveau de sensibilisation. Même si la dénonciation a tendance à devenir plus acceptée, la peur des représailles continue de représenter un obstacle. Dans l'année qui vient, le Commissariat commandera un rapport de recherche concernant cette peur afin de le guider et de l'aider dans ses futures activités.

Dans un contexte d'amélioration continue, le Commissariat élargira l'éventail de ses instruments de politique et mettra en œuvre des solutions opérationnelles conçues dans le cadre d'un récent examen de la manière dont nous gérons les divulgations et les plaintes en matière de représailles. Les employés ont fait preuve de résilience et de professionnalisme, conscients des possibilités d'apporter des améliorations et de régler les problèmes d'arrière, au besoin. Le Commissariat parachèvera le recrutement de personnel prévu, faisant ainsi en sorte que les ressources requises soient en poste pour répondre aux besoins organisationnels au service de la fonction publique fédérale et de la population canadienne.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Joe Friday". The signature is fluid and cursive.

Joe Friday
Commissaire à l'intégrité du secteur public

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Scott Brison, Président du Conseil du Trésor

Premier dirigeant : Joe Friday, Commissaire à l'intégrité du secteur public

Portefeuille ministériel : Secrétariat du Conseil du Trésor

Instruments habilitants : *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* L.C. 2005, ch. 46ⁱ

Année d'incorporation ou de création : 2007

Autre : Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada appuie le commissaire à l'intégrité du secteur public, qui est un agent du Parlement indépendant.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada (le Commissariat) a été institué afin d'appliquer la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (la Loi), qui est entrée en vigueur en avril 2007. Le mandat du Commissariat est d'établir un processus sûr, indépendant et confidentiel permettant aux fonctionnaires et au grand public de divulguer des actes répréhensibles susceptibles d'avoir été commis dans le secteur public fédéral. Le Commissariat aide aussi à protéger contre les représailles les fonctionnaires qui ont fait une divulgation ou qui ont participé à des procédures connexes.

Le régime de divulgation est un élément du cadre qui renforce la reddition de comptes et la surveillance de la gestion des activités du gouvernement.

Responsabilités

Le Commissariat a compétence sur l'ensemble du secteur public fédéral – y compris les organismes distincts et les sociétés d'État mères – ce qui représente environ 375 000 fonctionnaires. Suivant la Loi, le grand public peut, lui aussi, s'adresser au Commissariat et fournir des renseignements au sujet d'actes répréhensibles potentiels dans le secteur public fédéral. Toutefois, le Commissariat n'a pas compétence sur les Forces canadiennes, sur le Service canadien du renseignement de sécurité et sur le Centre de la sécurité des télécommunications Canada. Chacun de ces organismes est tenu, en application de la Loi,

d'établir des procédures internes en matière de divulgation d'actes répréhensibles et de protection contre les représailles semblables à celles prévues dans la Loi.

À la suite de divulgations d'actes répréhensibles et de plaintes de représailles, le Commissariat effectue des enquêtes et des examens indépendants de façon équitable et en temps opportun. Dans les cas fondés d'actes répréhensibles, le commissaire présente ses conclusions, en déposant un rapport sur le cas au Parlement, et formule des recommandations de mesures correctives aux administrateurs généraux. Le commissaire a compétence exclusive sur l'examen, l'enquête et la conciliation des plaintes en matière de représailles. Ceci comprend le fait de s'adresser au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs, qui a compétence pour trancher la question de savoir si des représailles ont bel et bien été exercées et qui ordonne que soit accordée une réparation juste et soient imposées les mesures disciplinaires appropriées.

Les principes directeurs du Commissariat sont, en tout temps, l'intérêt public et les principes de justice naturelle et d'équité procédurale. Le commissaire présente un rapport annuel au Parlement et peut aussi, à tout moment, lui présenter des rapports spéciaux.

Pour en savoir davantage sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les activités du Commissariat, pour lire les rapports exigés par la loi présentés par le Commissariat ou pour consulter la Loi, on peut visiter [le site Web](#)ⁱⁱ de l'organisme.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.

**1.1 Programme : Programme de gestion des divulgations et des représailles
Services internes**

Priorités organisationnelles

Priorité : Une fonction de gestion des divulgations et des plaintes de représailles qui est opportune, rigoureuse, indépendante et accessible

Description

Une réponse efficace et judicieuse aux personnes qui s'adressent ou qui traitent avec le Commissariat est essentielle pour susciter la confiance dans l'organisation et pour rassurer les Canadiens quant au fait que cet important mécanisme appuie un environnement de responsabilisation.

Type de priorité¹

Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Le Commissariat a lancé un projet de rationalisation pour examiner le déroulement du travail en lien avec l'analyse des cas et les enquêtes en vue d'améliorer la rapidité d'exécution et l'efficacité. Le projet produira diverses solutions qui seront mises en œuvre et évaluées tout en contribuant à la culture axée sur l'amélioration continue.	Décembre 2015	Novembre 2016	Programme de gestion des divulgations et des représailles
En 2015, un groupe de travail interfonctionnel a été créé pour cerner et prioriser les nouveaux enjeux d'importance et contribuer à l'élaboration d'instruments de politique. Cette initiative se poursuivra en 2016-2017 : il s'agira de systématiser et d'harmoniser l'accès aux avis juridiques et aux directives en matière de politique issus de l'historique des cas par la mise en commun et l'utilisation du système de gestion de l'information de manière à fournir des renseignements pertinents en temps voulu.	Permanente		Programme de gestion des divulgations et des représailles
Un examen total et indépendant du manuel actuel des activités sera entamé. Il s'agira entre autres de préciser ce qui devrait figurer dans le manuel et ce qui lie ce dernier aux autres ressources existantes comme les avis	Mai 2016	Avril 2017	Programme de gestion des divulgations et des représailles

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

juridiques et les instruments de politique.			
---	--	--	--

Priorité : Sensibilisation et compréhension du régime de dénonciation

Description

La liaison à l'échelle du secteur public est fondamentale pour créer une sensibilisation ainsi que pour apporter des précisions à propos de la Loi et du rôle du Commissariat.

Type de priorité

Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Mettre à jour les stratégies d'information et de participation internationale en fonction des résultats de l'évaluation prévue du programme de sensibilisation.	Décembre 2016	Février 2017	Programme de gestion des divulgations et des représailles
Produire un rapport de recherche concernant la peur des représailles afin de mieux comprendre et de faciliter l'exécution du programme.	Mars 2016	Septembre 2016	Programme de gestion des divulgations et des représailles
Poursuivre les activités de sensibilisation permettant de présenter de l'information aux organisations fédérales et dans le cadre de conférences, en visant plus particulièrement les fonctionnaires fédéraux de niveau opérationnel. Le Commissariat mobilisera les intervenants par l'entremise du comité consultatif et du groupe de travail interministériel d'agents supérieurs.	Permanente		Programme de gestion des divulgations et des représailles

Priorité : Capacité en ressources humaines qui répond aux besoins organisationnels

Description

Le succès du Commissariat repose sur l'embauche, le maintien en poste et la mobilisation d'employés possédant les connaissances, les compétences et l'expérience qui leur permettent de travailler tant en équipe que de façon autonome.

Type de priorité

Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Créer des bassins d'enquêteurs et d'analystes de cas qualifiés.	Février 2016	Décembre 2017	Programme de gestion des divulgations et des représailles
Évaluer et mettre en œuvre le cadre révisé de nomination de la Commission de la fonction publique afin de satisfaire aux besoins de dotation du Commissariat.	Avril 2016	Juin 2016	Programme de gestion des divulgations et des représailles Services internes

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consulter la lettre de mandat du ministre sur le [site Web du Premier ministre du Canada](#)ⁱⁱⁱ.

Analyse des risques**Principaux risques**

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Volume de dossiers : L'augmentation du volume de dossiers ou l'accroissement de la complexité de la charge de travail peuvent avoir un impact sur la capacité du Commissariat à offrir une réponse en temps opportun.	L'établissement de rapports sur le respect des normes de service et des tendances permet de veiller à ce que la gestion soit informée et que des mesures appropriées soient prises.	Programme de gestion des divulgations et des représailles
Sécurité de l'information : La sécurité des renseignements est un élément crucial dans le contexte des divulgations et des enquêtes, et vu la nécessité de protéger la confidentialité et de préserver la confiance à l'égard du Commissariat. Les renseignements sensibles ou confidentiels doivent être protégés afin qu'on ne les perde	Au Commissariat, il existe des pratiques courantes qui visent à garantir la sécurité de l'information, notamment des briefings sur la sécurité et des ententes de confidentialité, des vérifications aléatoires de la sécurité des renseignements sur les lieux et un accès contrôlé pour ce qui est du stockage de renseignements sensibles.	Programme de gestion des divulgations et des représailles

pas ou qu'on n'y accède pas sans autorisation, évitant ainsi d'éventuels litiges, une atteinte à la réputation ou bien une plus grande réticence de la part des divulgateurs.		
---	--	--

Des risques peuvent naître d'événements sur lesquels le Commissariat ne peut exercer aucune influence ou de facteurs hors de son contrôle, mais le Commissariat doit être en mesure d'évaluer la situation et d'y répondre afin d'en atténuer les répercussions et d'être ainsi en mesure de traiter les divulgations d'actes répréhensibles et les plaintes de représailles. Toutes les priorités organisationnelles contribuent, directement ou indirectement, à atténuer le risque d'augmentation du volume des dossiers ou de la complexité de ceux-ci, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les délais nécessaires à leur traitement. Notamment, un processus de traitement des dossiers de divulgation et de représailles effectué en temps opportun, rigoureux, et accessible est garant de l'utilisation efficiente des ressources et de la prise de décisions claires et exhaustives, ce qui minimise la nécessité d'affecter de nouvelles ressources à ces dossiers. Le Comité de vérification et d'évaluation conseille le commissaire au sujet des risques, et examine le profil de risque du Commissariat sur une base annuelle.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
5 462 474	5 462 474	5 462 474	5 462 474

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
30	30	30

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique : 1. Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles							
1.1 Programme de gestion des divulgations et des représailles	3 608 322	2 692 847	2 703 000	3 564 227	3 564 227	3 564 227	3 564 227
Total partiel	3 608 322	2 692 847	2 703 000	3 564 227	3 564 227	3 564 227	3 564 227
Services internes – Total partiel	1 934 719	2 148 180	1 795 000	1 898 247	1 898 247	1 898 247	1 898 247
Total	5 543 041	4 841 027	4 498 000	5 462 474	5 462 474	5 462 474	5 462 474

Les dépenses réelles annuelles du Commissariat se sont stabilisées à 5,5 millions de dollars, jusqu'au point où les dépenses ont baissé en raison des postes vacants et de la réduction des dépenses liées aux projets. Les dépenses prévues pour 2015-2016 indiquent un niveau inférieur des coûts de personnel comparativement à 2014-2015, à la suite des divers niveaux de postes dotés. Les dépenses prévues en 2016-2017 signalent un retour à des niveaux de dépenses antérieurs à mesure que des postes seront pourvus, ce qui ajoutera 0,6 million de dollars aux dépenses prévues de 2015-2016 et un montant additionnel de 0,5 million de dollars correspondant aux services professionnels pour des projets en vue de soutenir les initiatives prévues.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

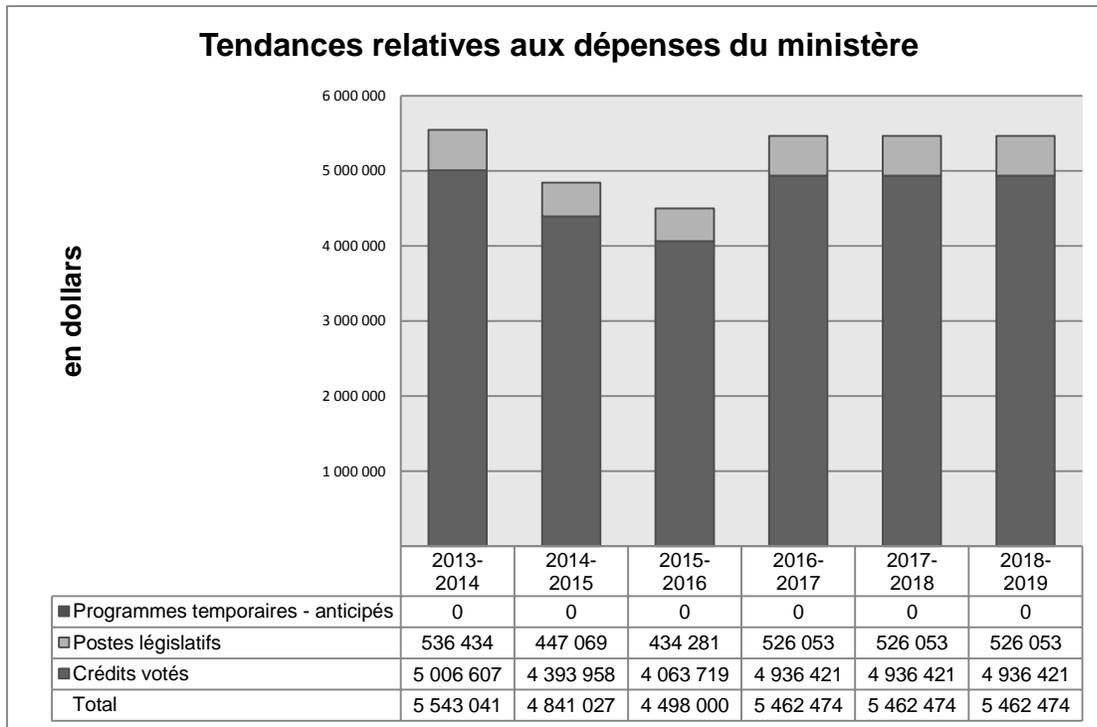
Harmonisation des dépenses prévues pour 2016-2017 avec le **cadre pangouvernemental**^{iv} (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
1. Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.	1.1 Programme de gestion des divulgations et des représailles	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	3 564 227

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	3 564 227

Tendances relatives aux dépenses du ministère



Les dépenses prévues en 2016-2017 jusqu'en 2018-2019 indiquent un retour à des niveaux de dépenses antérieurs à mesure que des postes vacants seront pourvus et que les fonds permettant de mettre en œuvre des améliorations technologiques et des initiatives prévues seront appliqués.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du Commissariat à l'intégrité du secteur public veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2016-2017](#)^v.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.

Programme 1.1 : Programme de gestion des divulgations et des représailles

Description

Ce programme vise à mener une action concernant les divulgations d'actes répréhensibles et les plaintes de représailles, et il contribue à augmenter la confiance envers les organismes publics fédéraux. Il vise à fournir des conseils aux employés du secteur public fédéral et aux membres du public qui envisagent de faire une divulgation, et recevoir les divulgations de renseignements concernant d'éventuels actes répréhensibles, faire enquête sur les divulgations et en faire rapport. Dans le cadre de cette activité, le commissaire à l'intégrité du secteur public exerce la compétence exclusive à l'égard de l'examen, de la conciliation et du règlement des plaintes concernant des représailles, y compris les demandes au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles pour déterminer s'il y a eu représailles et ordonner que la situation soit corrigée et que des mesures de réparation soient prises.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 564 227	3 564 227	3 564 227	3 564 227

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
23	23	23

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Efficacité de la fonction de gestion des dossiers de divulgations et de représailles	Conformité avec la norme de service - Décider s'il y a lieu de mener une enquête par rapport à une plainte en matière de représailles dans un délai de 15 jours	100 %	Mars 2017
	Conformité avec la norme de service - Répondre aux demandes de renseignements généraux dans un délai d'un jour ouvrable	80 %	Mars 2017
	Conformité avec la norme de service - Décider s'il y a lieu de mener une enquête par rapport à une divulgation dans un délai de 90 jours	80 %	Mars 2017
	Conformité avec la norme de service - Acheter les enquêtes en l'espace d'un an	80 %	Mars 2017
Les cas de divulgation et de représailles font l'objet de décisions à la fois claires et exhaustives	Nombre de demandes de contrôle judiciaires accueillies par rapport au nombre de cas reçus en trois ans	Pas plus de 2 %	Mars 2017

Faits saillants de la planification

À l'automne 2014, les employés se sont appliqués à mettre à jour le profil de risque et le plan stratégique triennal du Commissariat, ce qui a permis d'établir les priorités et les plans. Les initiatives prévues pour 2016-2017 ont été affinées puisque le projet de rationalisation actuel mené en collaboration entraîne des modifications aux processus en vue d'améliorer la rapidité de traitement des dossiers des cas. Le programme continuera à porter sur la systématisation des politiques opérationnelles et du traitement des dossiers

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 898 247	1 898 247	1 898 247	1 898 247

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
7	7	7

Faits saillants de la planification

Les efforts déployés dans le cadre de cette activité favoriseront les améliorations relatives à l'efficacité et à l'efficacité du fonctionnement interne du Commissariat. Voici quelques-unes des initiatives précises dans ce domaine :

- Assurer la disponibilité en temps opportun de personnel qualifié pour appliquer les processus et outils efficaces qui ont été mis en place en vue de faciliter et d'accélérer le recrutement et de répondre aux besoins en matière de ressources, plus précisément :
 - Lancer des processus de dotation anticipés relativement aux postes clés, comme en ce qui concerne les services d'analyse de cas et d'enquêtes.
 - Envisager les détachements et les autres possibilités d'échanges de personnel avec d'autres organismes du secteur public qui ont des fonctions d'enquête similaires.
 - Continuer d'avoir recours aux offres à commandes en ce qui a trait aux services juridiques, aux services d'enquête et aux services de vérification

- Continuer d'évaluer et de mettre en œuvre des initiatives d'amélioration continue en lien avec la gestion de l'information et la technologie de l'information qui sont nécessaires pour contribuer aux plans opérationnels.
- Gérer le regroupement des locaux en limitant au minimum les perturbations pour le personnel.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du Commissariat à l'intégrité du secteur public. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses les montants peuvent différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées se trouve sur [le site Web du Commissariat à l'intégrité du secteur public](#)^{vi}.

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	5 151 535	6 236 239	1 084 704
Total des revenus			
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	5 151 535	6 236 239	1 084 704

La hausse des dépenses de 1,1 million de dollars, ou 21 %, est essentiellement attribuable à l'ajout de coûts de personnel à la suite d'activités de dotation (0,6 million de dollars) et aux honoraires professionnels de 0,5 million de dollars pour appuyer les activités prévues.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* sont disponibles sur [le site Web du Commissariat à l'intégrité du secteur public](#)^{vii}.

- ▶ Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices;
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition des exonérations des déductions des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{viii}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

60, rue Queen, 7^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 5Y7
Canada

Téléphone : 613-941-6400
Sans frais : 1-866-941-6400

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts de placements et d’avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR) les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation d'un programme d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement la décision précise la portée le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation d'une politique d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation d'une politique d'un programme ou d'une initiative unique mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques affaires sociales affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes des ressources des résultats des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i. *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.9/page-1.html>
- ii. Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada, <http://www.psic-ispc.gc.ca/fra>
- iii. Site Web du Premier ministre du Canada, <http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres>
- iv. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp>
- v. Budget principal des dépenses 2016-2017, <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp>
- vi. Commissariat à l'intégrité du secteur public, États financiers prospectifs, <http://psic-ispc.gc.ca/fra/notre-sujet/publications-corporatives/etats-des-resultats-prospectif-2016-2017>
- vii. Commissariat à l'intégrité du secteur public, Tableaux de renseignements supplémentaires, <http://psic-ispc.gc.ca/fra/notre-sujet/publications-corporatives/tableaux-de-renseignements-supplementaires-rpp-2016-2017>
- viii. *Dépenses fiscales et évaluations*, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>